

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1233

12 mai 2015

### SOMMAIRE

<b>A6CO</b> .....	<b>59178</b>	<b>Centre de Pédiatrie Location s.à r.l.</b> .....	<b>59180</b>
<b>Academos Group GP S.A.</b> .....	<b>59151</b>	<b>Centre de Pédiatrie, SCI</b> .....	<b>59181</b>
<b>Actavis Acquisition 2 S.à r.l.</b> .....	<b>59151</b>	<b>Claude Rizzon Immobilier S.à r.l.</b> .....	<b>59181</b>
<b>AGP Drum School S.à r.l.</b> .....	<b>59178</b>	<b>Clayton Group S.A.</b> .....	<b>59182</b>
<b>Aircraft Solutions Lux X S.à r.l.</b> .....	<b>59182</b>	<b>Codafra S.à r.l.</b> .....	<b>59183</b>
<b>Aircraft Solutions Lux XVIII S.à r.l.</b> .....	<b>59177</b>	<b>Comeht Holding S.A.</b> .....	<b>59148</b>
<b>Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l.</b> .....	<b>59183</b>	<b>Compagnie Royale du Parc S.A.</b> .....	<b>59183</b>
<b>Aircraft Solutions Lux XVI S.à r.l.</b> .....	<b>59177</b>	<b>Continental Developments S.à r.l.</b> .....	<b>59184</b>
<b>A.S.-CO-FIN S.A.</b> .....	<b>59182</b>	<b>Contribute Partners</b> .....	<b>59184</b>
<b>Autumn S.à r.l.</b> .....	<b>59178</b>	<b>Cuzco</b> .....	<b>59184</b>
<b>BALTRA Invest SA</b> .....	<b>59178</b>	<b>Henderson Gartmore fund</b> .....	<b>59184</b>
<b>Barbara Invest S.A.</b> .....	<b>59177</b>	<b>IGEFI Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>59138</b>
<b>Batisco Holding &amp; Finance S.à r.l.</b> .....	<b>59179</b>	<b>Immobilière Le Bonheur S.A.</b> .....	<b>59184</b>
<b>Belgo Lux Invest S.A.</b> .....	<b>59179</b>	<b>Jefna Holding S.A.</b> .....	<b>59150</b>
<b>Bellevue Investments S.A., SPF</b> .....	<b>59179</b>	<b>Kappa Phi S.à r.l.</b> .....	<b>59138</b>
<b>Beluga Finance Corporation S.A.</b> .....	<b>59179</b>	<b>La Clinique Esthetique et Vasculaire S.à r.l.</b> .....	<b>59149</b>
<b>CBRE Global Investors DR Co-Invest S.à r.l.</b> .....	<b>59180</b>	<b>Schroder Investment Management (Lu- xembourg) S.A.</b> .....	<b>59150</b>
<b>CBRE Luxembourg Finance S.à r.l.</b> .....	<b>59180</b>	<b>USD Terminals International III S.à r.l.</b> ..	<b>59165</b>
<b>CCT Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>59180</b>	<b>Whally S.à r.l.</b> .....	<b>59151</b>
<b>Cemepa S.à r.l.</b> .....	<b>59149</b>		

**IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 622.386,26.**

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

En vertu d'un contrat de cession en date du 25 mars 2015, l'associé de la Société, Stichting Administratiekantoor IGEFI, a décidé de céder trois mille trois cent soixante-dix (3.370) parts sociales sujettes à restrictions qu'il détient dans la Société à Igefi Licensing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit suisse, dont le siège social est établi à la Rue des Marchandises 17, 1260 Nyon, Suisse, immatriculée au registre du commerce du canton de Vaud sous le numéro CH-550.1.044.880-2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IGEFI Holdings S.à r.l.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015047116/15.

(150054235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Kappa Phi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 195.632.

## STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of March.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

## THERE APPEARED:

Kappa Alpha Phi LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under number 5213492,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**“I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Kappa Phi S.à r.l. (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's corporate object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular

acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided that:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

##### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The following matters require the prior approval of shareholders owning more than two-thirds of the share capital:

(a) authorise, or cause the Company to vote its interest in favor of, the issuance of equity interests, including, without limitation, preferred or common units or shares, in any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest;

(b) authorise, or cause the Company to vote its interest in favor of, a voluntary dissolution of the Company or any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest or any revocation thereof;

(c) cause the Company to pledge, or vote its interest in favor of pledging, any equity interests in the Company or any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest as security for any loan, liability or other obligation;

(d) authorize, or cause the Company to vote its interest in favor of, the sale or transfer of equity interests, including, without limitation, preferred or common units or shares, in any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest; and

(e) cause the Company to incur or assume any kind of debt or financing in the name of the Company or any corporation or limited liability company in which the Company owns a direct or indirect interest (including through the purchase or sale of real estate) other than trade debt in the ordinary course of business.

(iii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented. If a chairman has been appointed, the chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote.

(vii) Resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law. This allocation ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2015.

#### *Subscription and Payment*

Kappa Alpha Phi LLC, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eighteen thousand four hundred eleven Euro and fifty-eight Eurocents (EUR 18,411.58) to be allocated as follows:

- an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to the share capital account allocated to the shares; and

- an amount of five thousand nine hundred eleven Euro and fifty-eight Eurocents (EUR 5,911.58) to the share premium account allocated to the shares.

The amount of eighteen thousand four hundred eleven Euro and fifty-eight Eurocents (EUR 18,411.58) is at the Company's disposal, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as Class A manager of the Company for an indefinite period:
  - Athanasios-Kyros Filippou, born on November 3, 1969, in Athens, Greece, residing professionally at 35 Hermou Street, 144 52, Metamorfossi, Attica, Greece.
2. The following company is appointed as Class B manager of the Company for an indefinite period:
  - RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.337 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).
3. The registered office of the Company is located at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Echternach, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingtième jour de mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Kappa Alpha Phi LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5213492,

représentée par Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Kappa Phi S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société s'ur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Les affaires suivantes nécessitent l'accord préalable des associés détenant plus de la moitié du capital social:



(a) autoriser, ou faire en sorte que la Société exprime ses voix en faveur de, l'émission de titres de participation, en ce compris, sans limitation, actions ou parts sociales ordinaires ou privilégiées dans toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte;

(b) autoriser, ou faire en sorte que la Société exprime ses voix en faveur de, une dissolution volontaire de la Société ou de toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte ou sa révocation;

(c) faire en sorte que la Société nantisse, ou vote en faveur du nantissement, tous titres de participation dans la Société ou dans toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte afin de garantir tout prêt, dette ou autre obligation;

(d) autoriser, ou faire en sorte que la Société exprime ses voix en faveur de; une vente ou un transfert de titres de participation, sans limitation, actions ou parts sociales ordinaires ou privilégiées dans toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte; et

(e) faire en sorte que la Société prenne en charge ou assume n'importe quel dette ou autre financement au nom de la Société ou toute société de capitaux ou société à responsabilité limitée dans laquelle la Société détient une participation directe ou indirecte (en ce compris par l'acquisition ou la vente de biens immobiliers) autre que des dettes négociables dans le cadre des affaires ordinaires.

(iii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, le Conseil ne puisse valablement agir et délibérer que si au moins un gérant de classe A est présent ou représenté et au moins un gérant de classe B est présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient également prises avec le vote favorable d'au moins un gérant de classe A présent ou représenté et au moins un gérant de classe B présent ou représenté. Si un président a été nommé, la voix du président est prépondérante en cas d'égalité de voix.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société soit engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité fixé ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

##### Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre d'associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.»

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un (31) décembre 2015.

#### *Souscription et Libération*

Kappa Alpha Phi LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-huit mille quatre cent onze Euros et cinquante-huit centimes (EUR 18.411,58) alloué comme suit:

- un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est alloué au compte de capital social de la société;

- un montant de cinq mille neuf cent onze Euros et cinquante-huit centimes (5.911,58) est alloué au compte de prime d'émission de la société.

Le montant de dix-huit mille quatre cent onze euros et cinquante-huit centimes (EUR 18.411,58) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent Euros (EUR 1.100.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Athanasios-Kyros Filippou, né le 3 novembre 1969, à Athènes, Grèce, dont l'adresse professionnelle se situe au 35, Hermou Street, 144 52, Metamorfossi, Attica, Grèce.

2. La société suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.337 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 23 mars 2015. Relation: GAC/2015/2363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047134/561.

(150054312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

#### **Comeht Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 178.310.

—  
Veuillez noter qu'en date du 25 mars 2015, l'adresse de la société Comeht Holding S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.310, n'est plus établie au 89B, rue Pafebrucn, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Capellen, le 25 mars 2015.

*Pour la société*

Maprima Luxembourg S.A.

Société Anonyme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015046930/15.

(150053593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Cemepa S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. La Clinique Esthétique et Vasculaire S.à r.l.).**

Siège social: L-2511 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 188.354.

L'an deux mille quinze, le dix-sept mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Nathalie HERBER, directrice de sociétés, née à Creutzwald (France), le 6 décembre 1963, demeurant à F-57880 Varsberg, 1, sous les Chênes.

La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée «LA CLINIQUE ESTHETIQUE ET VASCULAIRE S.à r.l.», ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 188.354, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2437 du 10 septembre 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société:

« **Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de «CEMEPA S.à r.l.»;»;

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'exécution de tous mandats d'assistance et d'organisation administrative, commerciale et technique pour le compte de tiers et plus généralement elle aura un rôle de back-office. De plus, la Société pourra accompagner ses clients dans la stratégie de développement économique et sociale.

La Société a en outre pour objet la formation et la tenue de conférences. La Société pourra confier tout ou partie des tâches précitées à un tiers professionnel.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans but commercial.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»;

3. Divers.

L'associée unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de «CEMEPA S.à r.l.»;».

*Deuxième résolution:*

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'exécution de tous mandats d'assistance et d'organisation administrative, commerciale et technique pour le compte de tiers et plus généralement elle aura un rôle de back-office. De plus, la Société pourra accompagner ses clients dans la stratégie de développement économique et sociale.

La Société a en outre pour objet la formation et la tenue de conférences. La Société pourra confier tout ou partie des tâches précitées à un tiers professionnel.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans but commercial.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HERBER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 mars 2015. 1LAC/2015/8721. Reçu soixante-quinze euros. € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047173/80.

(150053665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Jefna Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 177.569.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège, 19, Duarrefstrooss L-9990 Weiswampach de votre société avec effet immédiat.

Weiswampach, le 16 mars 2015.

FOP Conseil & Expertise S.A.

Dominique Tordeurs

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015047131/12.

(150054012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 37.799.

EXTRAIT

Au 19 mars 2015 Madame Nathalie Wolff-Steinmetz a été nomme administrateur de la société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra le 21 April 2015.

L'adresse de Madame Wolff-Steinmetz est la suivante:

5, rue Höhenhof

1736 Senningerberg

G.D. Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Noel Fessey.

Référence de publication: 2015047376/15.

(150054309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

**Actavis Acquisition 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 172.475.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mars 2015.

Actavis Acquisition 2 S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015047527/14.

(150054865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Academos Group GP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 175.155.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

1. L'adresse de Monsieur Paolo Formiga, administrateur A de la Société, a changé et doit désormais se lire comme suit:

- 28, Via Capecelatro, 20148 Milan, Italie

2. L'adresse de Monsieur Francesco Scalisi, administrateur A de la Société, a changé et doit désormais se lire comme suit:

- 38, Via Don Minzoni, 20091 Bresso (MI), Italie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Academos Group GP S.A.

Signature

Référence de publication: 2015047523/19.

(150055132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Whally S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.476,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 195.629.

**STATUTES**

In the year two thousand fifteenth, on the twenty-sixth day of February,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Digital Atelier Ltd, a limited company, governed by English and Wales law, having its registered office at 5 Elstree Gate Elstree Way Borehamwood Hertfordshire WD6 1JD, England, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under the number 03584463, represented by Frédéric Louis Robert Thuard, with professional address at 59 rue Liancourt F-75014 Paris, acting in his capacity as director,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

RNO Consulting E.U.R.L., an E.U.R.L company, governed by French law, having its registered office at 11 rue de Sontay F-75116 Paris, registered with the Greffe du tribunal de commerce de Paris having the siret number 50139461300019, represented by Arnaud Menendez, with professional address at 11 rue de Sontay F-75116 Paris, acting in his capacity as manager,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

INVEREADY FIRST CAPITAL II., S.C.R., S.A., a public limited liability company, governed by Spanish law, having its registered office at Carrer dels Cavallers 50 Barcelona, 08028 Spain, registered with the registro Mercantil of Barcelona under the number A66256629, represented by Inveready Asset Management, SGEGR, SA., with professional address at Carrer dels Cavallers 50 Barcelona, 08028 Spain, acting in his capacity as general partner,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Kima Ventures, a société par actions simplifiée, governed by French law, having its registered office at 16 rue de la Ville L'Evêque F-75008 Paris, registered with the Greffe du tribunal de commerce de Paris under the number 520 816 950, represented by Xavier Niel, with address at 3/5 rue D'Andigné F- 75016 Paris, acting in his capacity as Chairman,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

L.V.P. Seed Fund I, L.P., a limited partnership, governed by Jersey law, having its registered office at 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, registered with the Registrar pursuant to the Limited Partnerships (jersey) Law 1994, represented by LVP Seed Fund I GP Limited with address at 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Island, acting in its capacity as general partner

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Loïc Jalmin, product director and senior engineer, born in Annecy, France, on 15/12/1983 and residing at 28 rue Saint Paul F-75004 Paris;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Arnaud Menendez, entrepreneur, born in Le Mans, France, on 24/11/1966 and residing at 66/70 rue de Paris F-92100 Boulogne Billancourt;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(hereinafter collectively the Founding Shareholders).

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have required the undersigned notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Whally S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Ordinary Shares	means the Ordinary Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of EUR 1 (one euro) each and Ordinary Share means any of them.
Seed Preferred Shares	means the Seed Preferred Shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of EUR 1 (one euro) each and Seed Preferred Share means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the Ordinary Shares and the Seed Preferred Shares and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.



SSA means the Subscription and Shareholders' Agreement dated on or about the date hereof by and among the Company and certain Shareholders of the Company.

**Art. 2. Form, Name and governance.** The name of the Company is "Whally S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law, the relevant legislation and the SSA. The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

Each of the Shareholders agrees, and any third party is on notice that, so long as the SSA is in effect, (1) the Company, the Board and each Shareholder is bound by the SSA, (2) each and every provision of these Articles (whether or not a specific reference to the SSA is made) and any and all actions of the Company and the Board and the Shareholders (whether by meeting or by circular resolutions) are subject to the SSA, (3) the Shares have the rights, preferences and obligations as set forth in the SSA in addition to those set out in these Articles and the Law and (4) in the event that there is any conflict between these Articles and the SSA, the provisions of the SSA shall prevail.

**Art. 3. Corporate objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever and to the provision of services and consulting in the field of mobile advertising, mobile gaming, market research, business intelligence and mobile communications. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Notwithstanding the foregoing, so long as the SSA is in effect, each of the Company's powers set forth in this Article shall be subject to the SSA.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

Subject to the SSA, the Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at EUR 12,476 (twelve thousand four hundred seventy six), represented by 10,000 (ten thousand) Ordinary Shares and 2,476 (two thousand four hundred seventy six) Seed Preferred Shares, each of such Ordinary Shares and Seed Preferred Shares having a par value of EUR 1 (one euro) each.

Subject to the SSA, the Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth in the Law and the SSA.

**Art. 8. Transfer of shares.** Subject to the SSA, Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the SSA or if the SSA is no longer in effect, subject to prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors unless otherwise provided for under the SSA.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the general meeting.** As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual general meeting - Other general meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the second Friday in June of each year at 10am. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager or (ii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by hand, pre-paid, internationally recognized courier, specifying overnight delivery or confirmed fax, email or other electronic communication, to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) business days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting. For purposes of this Article, "business day" means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg and in the city of residence of the recipient.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Other than as set forth in the SSA, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and other than set forth in the SSA, the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended in accordance with the SSA or if the SSA is no longer in effect, with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders. Any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the consent of such Shareholder and any consents required pursuant to the SSA or if the SSA is no longer in effect, the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several Manager(s) who need not be Shareholders in accordance with these Articles and the SSA.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting and in accordance with the SSA. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office, all in accordance with the SSA. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting and in accordance with the SSA.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

**Art. 13. Meetings of the board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least one half (1/2) of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager.

The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the board or minutes of resolutions of the sole manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the board.** Subject to the SSA, the Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

Subject to the SSA, all powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Delegation of powers.** Subject to the SSA, the Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Subject to the SSA, the Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. Subject to the SSA, this permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

Subject to the SSA, the Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** For all matters approved in accordance with these Articles and the SSA, the Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Managers or as the case may be (ii) the sole signature of the Sole Manager.

For all matters approved in accordance with these Articles and the SSA, the Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management and the SSA, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16 above.

**Art. 18. Liability of the manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law.

They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 20. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

**Art. 21. Annual accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

#### **Art. 22. Distributions.**

22.1 From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed

share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

22.2 The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law and the SSA, and in accordance with the following rules:

- (i) the Seed Investment Amount shall be paid to the holders of Seed Preferred Shares on a pro-rata basis;
- (ii) the balance, if any, shall be paid to all holders of Ordinary Shares on a pro-rata basis, irrespective of their class or category

For the purpose of this Article, the Seed Investment Amount shall be equal to the subscription price of the Seed Preferred Shares or any previous distribution in accordance with this Article 22.3.

22.3 Subject to the SSA, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, in accordance with the SSA or if the SSA is no longer in effect, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, (the Surplus) shall be distributed among the Shareholders in accordance with the SSA or if the SSA is no longer in effect, the following rules:

- (i) the Seed Investment Amount shall be paid to the holders of Seed Preferred Shares on a pro-rata basis; however, in case the Surplus should not be sufficient to pay the whole Seed Investment Amount, the Surplus shall be allocated to the holders of Seed Preferred Shares on a pro rata basis;
- (ii) the balance of the Surplus, if any, shall be paid to all holders of Ordinary Shares) on a pro-rata basis, irrespective of their class or category;.

For the purpose of this Article, the Seed Investment Amount shall be equal to the subscription price of the Seed Preferred Shares.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles or the SSA shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any other agreement entered into by the Shareholders from time to time. In the event that there is any conflict between these Articles and the SSA, the provisions of the SSA shall prevail.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2015.

#### *Subscriptions*

The Articles having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to an aggregate number of twelve thousand four hundred seventy six (12,476) shares representing the total share capital of the Company as follows:

Digital Atelier Ltd, prenamed: . . . . .	4,644 Ordinary Shares.
RNO Consulting, prenamed: . . . . .	2,322 Ordinary Shares
Arnaud Menendez . . . . .	2,322 Ordinary Shares
Loic Jalmin, prenamed: . . . . .	712 Ordinary Shares
L.V.P. Seed Fund I, L.P., prenamed: . . . . .	1,238 Seed Preferred Shares
Kima Ventures, prenamed: . . . . .	619 Seed Preferred Shares
INVEREADY FIRST CAPITAL II, S.C.R., S.A., prenamed: . . . . .	619 Seed Preferred Shares.

Total: ..... 12,476 shares

In addition, L.V.P. Seed Fund I, L.P. pays a share premium of €199,788.44, Kima Ventures pays a share premium of €99,894.22 and INVEREADY FIRST CAPITAL II., S.C.R., S.A. pays a share premium of €99,894.22. All these shares and the share premium in an aggregate of EUR 412,052.88 have been fully paid up by the Founding Shareholders by payments in cash, so that the sum of EUR 412,052.88 paid by the Founding Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### Statement - Costs

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

#### Resolutions of the shareholders

The above named appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have unanimously passed the following resolutions:

the number of managers is set at two;

the following persons are appointed as managers of the Company:

- Travis Management S.A., a public limited liability company, governed by the Luxembourg law, having its registered office at 15 rue Edward Steichen L2540 Luxembourg; and

- Frédéric Louis Robert Thuard, entrepreneur, with professional address at 59 rue Liancourt F-75014 Paris.

that the members of the Board are appointed for an indefinite period; and

that the address of the registered office of the Company is at 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder[s] of the appearing parties, all of whom are known to the undersigned notary by their surnames, names, civil status and residences, the said proxyholder[s] of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six février,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Digital Atelier Ltd, société à responsabilité limitée, régie par les lois de Grande Bretagne et du Pays de Galle, ayant son siège social à 5 Elstree Gate Elstree Way Borehamwood Hertfordshire WD6 1JD, Angleterre, immatriculée auprès de Registrar of Companies of England sous le n° 03584463, représentée par Frédéric Louis Robert Thuard, ayant son adresse professionnelle au 59 rue Liancourt F-75014 Paris, agissant en tant que gérant,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

RNO Consulting E.U.R.L., une E.U.R.L, régie par les lois françaises, ayant son siège social à 11 rue de Sontay F-75116 Paris, immatriculée auprès du Greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° siret 50139461300019, représentée par Arnaud Menendez, ayant son adresse professionnelle au 11 rue de Sontay F-75116 Paris, agissant en tant que gérant,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

INVEREADY FIRST CAPITAL II., S.C.R., S.A., société anonyme, régie par les lois espagnoles, ayant son siège social à Carrer dels Cavallers 50 Barcelona, 08028 Espagne, immatriculée auprès de registro Mercantil of Barcelone sous le n° A66256629, représentée par Inveready Asset Management, SGECR, SA., ayant son adresse professionnelle à Carrer dels Cavallers 50 Barcelona, 08028 Espagne, agissant en sa qualité d'associé commandité,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Kima Ventures, une société par actions simplifiée, régie par les lois françaises, ayant son siège social au 16 rue de la Ville L'Evêque F-75008 Paris, immatriculée auprès du Greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 520 816 950, représentée par Xavier Niel, ayant son adresse au 3/5 rue D'Andigné F-75016 Paris, agissant en sa qualité de Président,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

L.V.P. Seed Fund I, L.P., une société en commandite, régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands, immatriculée auprès de Registrar en application de the Limited Partnerships (jersey) Law 1994, représentée par LVP Seed Fund I GP Limited, ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Island, agissant en sa qualité d'associé commandité;

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Loic Jalmin, directeur produit et ingénieur, né à Annecy, France, le 15/12/1983 et ayant son adresse au 28 rue Saint Paul F-75004 Paris;

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Arnaud Menendez, entrepreneur, né au Le Mans, France, le 24/11/1966 and ayant son adresse au 66/70 rue de Paris F-92100 Boulogne Billancourt;

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

(ci-après collectivement les Associés Fondateurs).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s) des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et de dresser les statuts qu'ils ont arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie l'organe de gestion de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Pacte	signifie le pacte d'actionnaires en langue en anglais «Subscription and Shareholders' Agreement» conclu ce jour ou aux alentours de ce jour par la Société et certains de ses associés.
Parts Sociales Ordinaires	signifie les parts sociales ordinaires nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chaque Part Sociale Ordinaire signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales de Seed	signifie les parts sociales de Seed Préférence nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et Part Sociale de Seed Préférence
Préférence	signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Seed Préférence et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Whally S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Forme, Dénomination et gouvernance.** La dénomination de la Société est "Whally S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi, la législation applicable et le Pacte.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

Chacun des Associés accepte, et chaque tiers est averti que, tant que le Pacte est en vigueur, (1) la Société, le Conseil et chacun des Associés sont liés par le Pacte, (2) l'ensemble des dispositions des présents Statuts (qu'il soit fait référence ou non au Pacte) et toutes les décisions de la Société et du Conseil et des Associés (qu'elles soient prises en réunion ou dans un acte) sont soumises aux stipulations du Pacte, (3) les Parts Sociales ont les droits, préférences et obligations conformément aux stipulations du Pacte en complément de ceux prévus aux présentes Statuts et par la Loi et (4) en cas de divergence entre les présents Statuts et le Pacte, les stipulations du Pacte prévaudront.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit, la prestation de services et de conseil dans le secteur de la publicité sur mobile, du jeu sur mobile, des études de marché, de la veille économique et des communications sur mobile. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Nonobstant ce qui précède, tant que le Pacte est en vigueur, les pouvoirs de la Société prévus aux présents Statuts sont soumis aux stipulations du Pacte.

**Art. 4. Durée de la société.** La Société est formée pour une période indéterminée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Sous réserve des stipulations du Pacte, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime, que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.476 (douze mille quatre cent soixante-seize euro), représenté par 10.000 (dix mille) Parts Sociales Ordinaires et 2.476 (deux mille quatre cent soixante-seize) Parts Sociales Seed Préférence, chaque Part Sociale Ordinaire et chaque Part Sociale Seed Préférence ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.



Sous réserve des stipulations du Pacte, le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites de la Loi et du Pacte.

**Art. 8. Cessions de parts sociales.** Sous réserve des stipulations du Pacte, la cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise aux stipulations du Pacte ou, si le Pacte n'est plus en vigueur, à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants sauf stipulation contraire du Pacte.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le deuxième vendredi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, quorum, Avis de convocation, Procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique ou (ii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont remis en mains propres, envoyés à tous les Associés par courrier recommandé express affranchi, par fax, e-mail ou toute voie électronique avec accusé de réception, à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours ouvrés avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Pour les besoins du présent article, «jour ouvré» signifie toute journée (autre qu'un samedi

ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg et dans le pays du destinataire.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Sous réserve des stipulations du Pacte, les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et sous réserve des stipulations du Pacte, les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés conformément au Pacte ou si le Pacte n'est plus en vigueur avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société exige l'accord unanime des Associés. L'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exige l'accord dudit Associé et tout accord requis par le Pacte ou, si le Pacte n'est plus en vigueur, l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Administration.** La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou non, conformément aux présents statuts et du Pacte.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale et conformément aux stipulations du Pacte. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat, conformément aux stipulations du Pacte. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale et conformément au Pacte.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

**Art. 13. Réunion du conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés.

Au cas où lors d'une réunion il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii)

toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du conseil et procès-verbaux des résolutions du gérant unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du conseil.** Sous réserve des stipulations du Pacte, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Sous réserve des stipulations du Pacte, tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Sous réserve des stipulations du Pacte, le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Sous réserve des stipulations du Pacte, le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Sous réserve des stipulations du Pacte, ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Sous réserve des stipulations du Pacte, le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** Pour tout sujet approuvé conformément aux présents statuts et le Pacte, la Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants et (ii) le cas échéant, la signature du Gérant Unique.

Pour tout sujet approuvé conformément aux présents statuts et le Pacte, la Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière et le Pacte, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du (des) gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

### **Art. 22. Affectation des bénéfices.**

22.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

22.2 L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi, et le Pacte, et conformément aux règles suivantes:

(i) le Montant de l'Investissement Seed devra être payé aux porteurs de Parts Sociales de Préférence Seed sur une base prorata;

(ii) le solde, le cas échéant, devra être payé aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires, sur une base prorata, indépendamment de leur classe ou catégorie.

Pour les besoins du présent Article, le «Montant de l'Investissement Seed» devra être égal au prix de souscription des Parts Sociales de Seed Préférence, diminué de toute distribution précédente conformément au présent article 22.3.

22.3 Sous réserve des stipulations du Pacte, des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, conformément au Pacte ou si le Pacte n'est plus en vigueur, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, (le «Surplus») sera distribué aux Associés conformément au Pacte ou si le Pacte n'est plus en vigueur conformément aux règles suivantes:

(i) le Montant de l'Investissement Seed devra être payé aux porteurs de Parts Sociales de Préférence Seed sur une base prorata; toutefois, dans le cas où le Surplus ne sera pas suffisant pour verser la totalité du Montant de l'Investissement Seed, le Surplus sera réparti entre les porteurs de Parts Sociales de Préférence Seed sur une base prorata;

(ii) le solde du Surplus, le cas échéant, devra être payé aux porteurs de Parts Sociales Ordinaires, sur une base prorata, indépendamment de leur classe ou catégorie.

Pour les besoins du présent Article, le «Montant de l'Investissement Seed» devra être égal au prix de souscription des Parts Sociales de Seed Préférence.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts ou le Pacte seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout autre accord conclu de temps à autre entre les Associés. En cas de divergence entre les présents Statuts et le Pacte, les stipulations du Pacte prévaunderont.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscriptions*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes déclarent qu'elles souscrivent aux nombre total de 12.476 (douze mille quatre cent soixante-seize) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

Digital Atelier Ltd, susmentionnée . . . . .	4.644 Parts Sociales Ordinaires
RNO Consulting E.U.R.L. susmentionnée . . . . .	2.322 Parts Sociales Ordinaires
Arnaud Menendez, susmentionné: . . . . .	2.322 Parts Sociales Ordinaires

Loic Jalmin, susmentionné: . . . . .	712 Parts Sociales Ordinaires
L.V.P. Seed Fund I, L.P., susmentionnée: . . . . .	1.238 Parts Sociales Seed Préférence.
Kima Ventures, susmentionnée: . . . . .	619 Parts Sociales Seed Préférence .
INVEREADY FIRST CAPITAL II.,S.C.R., S.A , susmentionnée: . . . . .	619 Parts Sociales Seed Préférence
Total: . . . . .	12.476 parts sociales

De plus, L.V.P. Seed Fund I, L.P. paie une prime d'émission de EUR 199.788,44 et Kima Ventures paie une prime d'émission de EUR 99.894,21 et INVEREADY FIRST CAPITAL II.,S.C.R., S.A paie une prime d'émission de EUR 99.894,21.

Toutes ces parts sociales et la prime d'émission d'un montant total de EUR 412.052,88 (quatre cent douze mille euros et quatre-vingt-huit centimes) ont été entièrement libérées par les Associés Fondateurs par des paiements en numéraire, de sorte que le montant de EUR 412.052,88 (quatre cent douze mille euros et quatre-vingt-huit centimes) payé par les Associés Fondateurs est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille Euros (2.000.- EUR).

#### *Résolutions des associés*

Les parties comparantes prénommées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

le nombre de gérants est fixé à deux (2)

1. les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société:

- Travis Management S.A., société anonyme, régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg;

- Frédéric Louis Robert Thuard, entrepreneur, ayant son adresse au 59 rue Liancourt F-75014 Paris.

2. les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée; et

3. le siège social de la société est fixé au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, ledit représentant des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7044. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047474/795.

(150054254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

### **USD Terminals International III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 195.626.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of March.

Before me, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

USD Canada Holdings I LP, a limited partnership existing under the laws of the state of Delaware (United States of America), with its registered office at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware (United States of America) and registered with the Division of Corporations of Delaware, acting through its

general partner, USD Canada Holdings I GP LLC, located at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (United States of America),

represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which it establish as follows:

### **Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "USD Terminals International III S.à r.l.".

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

### **Part II. Share capital and shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at forty thousand Canadian Dollars (CAD 40,000.-), divided into forty thousand (40,000) shares, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-).

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

### **Part III. Management, The board of managers and auditors**

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from among its Class A Managers. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chair or upon request of any Manager. The Chair will preside at all meetings of the Board of Managers. In his absence, the Board of Managers may appoint another Manager as chairperson pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers, at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, provided that an equal number of Class A and Class B Managers are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chair has a casting vote. However, any decision to dispose of property of the Company with an aggregate fair market value exceeding 25% of the fair market value of all of the Company's assets shall require approval of at least one Class A Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by video-conference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine; provided, any such conferring of certain powers and/or special duties on shall only be valid and binding by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties only by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority; provided, any such delegation of signature authority by the Board of Managers shall only be valid and binding by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

In addition, the Company shall not transfer funds in an amount greater than the lesser of seven thousand five hundred euros (€7,500.-) or ten thousand United States Dollars (\$10,000.-) without the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, nor shall the Company issue debt or incur other obligations in excess of the share capital of the Company as described in Article 5 without the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

No Manager shall have the authority to take any action not in compliance with applicable law.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.



**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be reappointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held annually at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, video-conference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

### Part V. Financial year and allocation of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

### Part VI. Dissolution and liquidation

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

### Part VII. Applicable Law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

#### *Subscription and Payment*

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash forty thousand (40,000) shares, with a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

#### *Transitional Provision*

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2015.

#### *Extraordinary General Meeting*

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at five (5) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:
  - Mr Chris Robbins, born in New Jersey (United States of America) on 21 August 1972, with his professional address at 9590, New Decade Drive, Pasadena, Texas 77507, United States of America, as class A manager;
  - Mr Mark Cole, born in Oklahoma (United States of America) on 27 October 1967, with his professional address at 9590, New Decade Drive, Pasadena, Texas 77507, United States of America, as class A manager;
  - Mr Philippe Salpetier, born in Libramont (Belgium) on 19 August 1970, with professional address at, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; as class B manager and

- Mr Patrick Moinet, born in Bastogne (Belgium) on 6 June 1975, with professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager.

- Mr. Luc Gerondal, Director, born on 23 April 1976 in Kinshasa (Congo), professionally residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, as class B manager.

2. Resolved that the registered office shall be at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

WHEREOF, the present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of the present deed.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signs together with the notary this original instrument.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

USD Canada Holdings I LP, un limited partnership existant sous les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Corporation Trust Center 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware (Etats-Unis d'Amérique) et enregistré auprès du Registre des Sociétés du Delaware, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (general partner), USD Canada Holdings I LLC, situé à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "USD Terminals International III S.à r.l.".

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars Canadien (CAD 40.000,-) divisé en quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

## Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira, parmi ses Gérants de Catégorie A, un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction sous condition qu'un nombre égal de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B soient présents.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante. Cependant, toute décision portant sur la vente d'éléments faisant partie du patrimoine de la Société et représentant plus de 25% de la valeur réelle de la Société doit réunir l'approbation d'au moins un Gérant de Catégorie A.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance à condition que cette délégation de pouvoirs ou mandats spéciaux soit ratifiée par les signatures conjointes d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir à condition que cette délégation de pouvoirs ou mandats spéciaux soit ratifiée par les signatures conjointes d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B

En outre, la Société ne peut transférer de fonds d'un montant supérieur à sept mille cinq cents euro (EUR 7.500,-) ou dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000,-) sans la signature conjointe d'au moins un Gérant de Catégorie

A et un Gérant de Catégorie B. La Société ne peut aussi émettre des instruments de dettes ou s'endetter jusqu'à tomber en actif net négatif sans les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Aucun Gérant n'a l'autorité de prendre de décisions portant atteinte au droit applicable.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue annuellement au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

## Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

### *Souscription et paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au quarante mille (40.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2015.

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à cinq (5) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Monsieur Chris Robbins, né à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) le 21 août 1972, ayant son adresse professionnelle au 9590, New Decade Drive, Pasadena, Texas 77507, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Mark Cole, né à Oklahoma (Etats-Unis d'Amérique) le 27 octobre 1967, ayant son adresse professionnelle au 9590, New Decade Drive, Pasadena, Texas 77507, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Philippe Salpetier, né à Libramont (Belgique) le 19 août 1970, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Patrick Moinet, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B; et

- Monsieur Luc Gerondal, né à Kinshasa (Congo), le 23 avril 1976, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

2) Fixation du siège social de la Société à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8612. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015047457/616.

(150054231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.



**Aircraft Solutions Lux XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 182.369.

—  
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015047537/17.

(150054915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Aircraft Solutions Lux XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 56.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.843.

—  
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015047539/17.

(150054918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Barbara Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 186.038.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 27 mars 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour BARBARA INVEST S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015047613/22.

(150055056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Autumn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 124.438.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 18 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015047571/14.

(150054760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**AGP Drum School S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7374 Bofferdange, 221, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.799.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AGP Drum School S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015047580/12.

(150055064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**A6CO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 156.086.

—  
Monsieur Simon Chaplier, associé unique de la société A6CO Sarl, est domicilié à l'adresse suivante depuis le 28 mars 2012:

Rue de Chiquedez, 5

B-6747 Châtillon

Belgique

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2015047597/14.

(150054544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**BALTRA Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.738.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015047598/11.

(150055072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Batisco Holding & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-12, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.041.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/3/2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015047601/11.

(150054665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Belgo Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 140.606.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2015*

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Madame Christiane NOËL, née le 11/03/1951 à Chenee, demeurant à B-6970 Tenneville, 13 rte de Bastogne

Monsieur Richard BOLLY, né le 26/03/1945 à Fize-Fontaine, demeurant à B-4850 Moutzen, 327 Gulpen

Monsieur Marc CREPEL, né le 14/10/1949 à Zwevegem, demeurant à L-8506 Rédange-sur-Attert, An der Gaessel 5

Monsieur Klaus REUL, né le 21/12/1958 à Eupen, demeurant à B-4700 Eupen, 11 Avenweg

Nomination de Monsieur Benoit RENARD, né le 01/07/1963 à Charleroi, demeurant à B-6120 Ham-sur-Heure-Nalines, 3 Place du Centre (NAL), comme administrateur pour une durée de 6 ans.

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Marc CREPEL, né le 14/10/1949 à Zwevegem, demeurant à L-8506 Rédange-sur-Attert, An der Gaessel 5

Démission de FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015047602/22.

(150054627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Bellevue Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 181.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047603/9.

(150054724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Beluga Finance Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.703.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047604/11.

(150055071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**CBRE Global Investors DR Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 496.875,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.417.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 16 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 650 du 5 juillet 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CBRE Global Investors DR Co-Invest S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2015047655/14.

(150054559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**CBRE Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047656/9.

(150054772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**CCT Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 181.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015047657/12.

(150055024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Centre de Pédiatrie Location s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 143.198.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 500 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Serge ALLARD	
cent-quatre-vingt-quinze parts sociales . . . . .	195
Monsieur Guy MOLITOR	
cent-quatre-vingt-quinze parts sociales . . . . .	195
Madame Antoinette HOFFMANN	
cinquante parts sociales . . . . .	50
Madame Marianne GOERGEN	60

soixante parts sociales . . . . .  
Total: cinq cent parts sociales . . . . . 500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

CENTRE DE PEDIATRIE LOCATION, S.A.R.L.

Signatures

Référence de publication: 2015047659/23.

(150054730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Centre de Pédiatrie, SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg E 3.765.

—  
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 25.000 EUR, représenté par 2.500 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Serge ALLARD	
neuf-cent-soixante-quinze parts sociales . . . . .	975
Monsieur Guy MOLITOR	
neuf cent soixante-quinze parts sociales . . . . .	975
Madame Antoinette RIES-HOFFMANN	
deux-cent-cinquante parts sociales . . . . .	250
Madame Marianne GOERGEN	
trois cent parts sociales . . . . .	300
Total: deux mille cinq cent parts sociales . . . . .	2.500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

CENTRE DE PEDIATRIE, SCI

Signatures

Référence de publication: 2015047660/23.

(150054768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Claude Rizzon Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.941.

—  
EXTRAIT

- Le Conseil de gérance a pris acte du changement d'adresse de deux de ses gérants:

\* Monsieur Julien RIZZON, gérant, demeurant désormais au 20, rue Baoeton, F-57160 Moulins-lès-Metz

\* Monsieur Jean-Claude RIZZON, gérant, demeurant désormais au 33, rue de Dalheim à L-5328 Medingen.

- Le Conseil de gérance a pris également acte du changement de siège social de son associée unique:

C.R. ENTREPRISES SA, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le N° B 61.646, ayant désormais son siège social au 188, Route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015047663/16.

(150054374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Clayton Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 113.641.

---

**EXTRAIT**

A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la société en date du 09/03/2015, et ce suivant les dispositions de la Loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions ou parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047664/13.

(150055058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**A.S.-CO-FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 142.428.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 mars 2015*

En date du 6 mars 2015, les actionnaires de la Société Anonyme A.S.-CO-FIN SA ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'assemblée a constaté la publication erronée du nom de Pulicinelli Manuela au lieu de Pulcinelli Manuela et on procède à la rectification de cette faute.

- Nomination à partir du 6.3.2015 de Monsieur Sandro Pica, administrateur de société, né le 26 mars 1958 à Nocera Umbra (I), demeurant professionnellement à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, à la fonction d'administrateur et également à la fonction d'administrateur-délégué en remplacement de Madame Manuela Pulcinelli.

- Nomination à partir du 6.3.2015 de Madame Irina Fedotova, employée privée, née le 2 novembre 1966 à Mikolaev (Ukraine), demeurant à L-4844 Rodange, 16, rue des Vieilles Parts, à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Carole Ludovicy

- Nomination à partir du 6.3.2015 de Monsieur Stefano Pica, employé privé, né le 16 mai 1986 à Luxembourg, demeurant à L-4398 Pontpierre, 13, Am Armschlag, à la fonction d'administrateur en remplacement de Madame Margot Juchem

Nomination à partir du 6.3.2015 de Madame Manuela Pulcinelli, comptable, née le 24 juin 1960 à Differdange, demeurant à L-4411 Soleuvre, 9, rue Denneboesch, à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de la société Presta Concept Sarl

Esch/Alzette, le 7 mars 2015.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015047521/27.

(150055119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Aircraft Solutions Lux X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 159.712.

---

**EXTRAIT**

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015047536/17.

(150054916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Aircraft Solutions Lux XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.001,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 185.743.

—  
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015047538/17.

(150054914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Codafra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.112.700,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.824.

—  
En date du 24 mars 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Réélection de Edoardo Carlo Picco, au poste de gérant A, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- Réélection de Daniela Conti, au poste de gérant B, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- Réélection de Franca Conti, au poste de gérant B, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

- Réélection de CLERC S.A. au poste de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODAFRA S.à r.l.

Edoardo Carlo Picco

Gérant A

Référence de publication: 2015047665/21.

(150054632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Compagnie Royale du Parc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.412.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015047669/12.

(150054662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Continental Developments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.287.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047673/11.

(150054813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Contribute Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 178.814.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2015*

Monsieur Jos LENAERTS, résidant professionnellement 5, Place de la Gare L-1616 Luxembourg est élu comme administrateur pour un mandat se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour *CONTRIBUTE PARTNERS*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015047674/13.

(150054581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Cuzco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 125.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047678/9.

(150054933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Immo-Bonheur S.A., Immobilière Le Bonheur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5411 Canach, 2, Huelgaass.

R.C.S. Luxembourg B 147.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015047120/9.

(150053579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

**Henderson Gartmore fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015046454/9.

(150053113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

---